

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **4 mars 2024 à dix-neuf heures trente**, à la salle du conseil, 253 rue Saguenay, à laquelle session sont présents :

M. Serge Lemyre,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère	district # 1
M. Henri-Paul Côté,	conseiller	district # 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district # 4
M. Adrien Belkin,	conseiller	district # 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district # 6

ASSISTE ÉGALEMENT :

M. Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

EST ABSENTE :

Mme Dominique Baillargeon, conseillère district # 2

AVIS DE CONVOCATION :

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire et Daniel Bélanger, journalier aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2024-043

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation des procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 5 février 2024

3.- Correspondance

4.- Aide aux organismes

5.- Affaires diverses :-

5.1 Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail (APSAM), secteur « affaires municipales », Politique de santé et de sécurité, adoption

5.2 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) -négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

5.3 Comité d'analyse et de suivi des partenaires utilisateurs des glaces, nomination

- 5.4 Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel sur les terres publiques intramunicipales 2024-2025, appui
 - 5.5 Responsable de la préparation au sinistre, nomination
 - 5.6 Projet de revégétalisation des bandes riveraines au lac Roger, Eurêko et Organisme de bassin versant du Saguenay, appui
 - 5.7 Journée de visibilité lesbienne, proclamation
 - 5.8 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, proclamation
 - 5.9 Bail entre la Municipalité de Saint-Fulgence et le Groupe Forestra, autorisation de signatures
 - 5.10 Entente de travail, adjointe administrative, autorisation de signature
 - 5.11 Programme Gestion des Actifs (PGA), Eaux usées, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, engagements
- 6.- **Urbanisme :-**
- 6.1 **Dérogation mineure**
 - 6.1.1 Monsieur Fabien Tremblay : Lots 5 936 100 et 5 936 921 (303 rue du Saguenay) (DM-24-157)
- 7.- **Approbation des comptes**
- 8.- **Compte rendu des comités**
- 9.- **Varia :-**
- 9.1 _____
 - 9.2 _____
 - 9.3 _____
- 10.- **Période de questions du public**
- 11.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le mardi 2 avril 2024**
- 12.- **Levée de la séance**

2.- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 5 février 2024

C-2024-044

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- CORRESPONDANCE :-

1.- Mesdames Valérie Lapointe et Audrey Desbiens, responsables de la garderie au Centre multifonctionnel, déposent une demande concernant une modification de l'espace servant de vestiaire de la garderie. Cette demande est signée par les parents utilisateurs.

Elles transmettent aussi une liste des besoins et priorités du service de garde en communauté.

2.- La Société de développement de l'Anse-aux-Foins transmet une résolution ayant pour titre « Règlements généraux – Articles 16 B.

3.- Madame Sabrina Girard, technicienne en droit, Ville de Saguenay, transmet le règlement VS-RU-2024-6 et VS-RU-2024-01 ainsi que le projet de règlement ARP-275.

- 4.- Monsieur Julien Perron demande une révision de son compte de taxes municipales en rapport avec le tarif pour la cueillette des vidanges. Il mentionne que le camion ne passe pas devant sa porte. Il ajoute qu'il n'utilise pas ce service et que quand il a des poubelles, il les apporte chez lui à Saint-Honoré. Il ajoute que ce service ne lui convient pas.
- 5.- Monsieur Mario Simard, député de Jonquière, Bloc Québécois, transmet une lettre ayant pour titre « Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ). Il mentionne avoir reçu la résolution portant le numéro 009-2024 en provenant de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, demandant aux gouvernements, provincial et fédéral, de prévoir une aide financière pour l'acquisition d'un camion de pompiers pour les municipalités de Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord. Il termine en mentionnant que le Bloc Québécois est un allié des municipalités québécoises au fédéral et qu'ils ne manqueront pas de porter les revendications du milieu municipal en vue de la prochaine entente du RECQ.
- 6.- Madame Valérie Harper, technicienne en environnement, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmet les statistiques de la municipalité en matières résiduelles pour l'année 2023. On constate que la cible n'est pas atteinte pour les matières recyclables (bac bleu) et organiques (bac brun).
- 7.- Madame Lina Tremblay, responsable du site internet, Facebook et infolettre de la municipalité transmet les statistiques pour le mois de février, soit 194 853 visiteurs et 111 nouveaux abonnés.
- 8.- Monsieur Dominique Dufour, directeur régional, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, transmet une lettre, mentionnant que le Ministère réitère son offre pour aider et soutenir les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans le respect de leur autonomie.
- 9.- Madame Angèle Tremblay, présidente, Fraternité de l'Âge d'Or de Saint-Fulgence, remercie la Municipalité pour avoir participé au souper annuel de la Saint-Valentin et d'avoir versé une subvention servant aux activités des membres.
- 10.- Madame Cindy Coulombe, coordonnatrice pour le Transport Adaptés Saguenay-Nord informe la Municipalité que l'organisme envisage des pertes pour l'année 2024 et elle nous assure que l'équipe travaille sur certaines modifications des services. De plus, elle informe que cela n'affecte pas les parts payables par les municipalités.

4.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- Madame Anne Bigras, directrice générale, Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean, demande un soutien financier à la délégation du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lors de la 58^e finale des Jeux du Québec à Sherbrooke, qui se déroule du 1^{er} au 9 mars. Deux athlètes de Saint-Fulgence y participent et une contribution financière de 30 \$ par participant est demandée.

C-2024-045

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PARTICIPER pour un montant de 60 \$, soit 30 \$ par athlète provenant de la municipalité, chèque fait à l'ordre du Regroupement Loisirs et Sports Saguenay Lac-Saint-Jean;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

5.1 Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail (APSAM), secteur « affaires municipales », Politique de santé et de sécurité, adoption

C-2024-046

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence est soucieuse de ses ressources humaines et du service de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU' elle s'engage à offrir à ses employés un lieu de travail sain et sécuritaire où ils pourront se réaliser pleinement;

CONSIDÉRANT QUE, pour la Municipalité, la prévention, la protection et la promotion de la santé et de la sécurité, autant physique que psychologique, font partie des valeurs organisationnelles qui guident les décisions et les actions de chaque acteur du milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence valorise l'intégration du paritarisme et de la collaboration dans la réalisation d'actions concrètes et pérennes qui visent à éliminer ou contrôler les risques pour tous les acteurs afin de prévenir les lésions professionnelles;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PRENDRE les moyens nécessaires pour se conformer aux exigences légales et règlementaires;

D'INTÉGRER la santé et la sécurité aux décisions et aux opérations de l'organisation;

DE DÉFINIR les rôles et les responsabilités de chaque acteur pour encadrer les actions;

ET DE COMMUNIQUER les informations à tous afin que chacun assume ses responsabilités.

5.2 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) -négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

C-2024-047

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget; Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles;

ET DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés M. François Tremblay, Assemblée nationale du Québec et M. Mario Simard, Chambres des communes du Canada, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

5.3 Comité d'analyse et de suivi des partenaires utilisateurs des glaces, nomination

C-2024-048

CONSIDÉRANT l'engouement croissant des participants à la pêche blanche et à la pratique de diverses activités sur les glaces;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage sur les glaces augmente de façon importante la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de l'achalandage des dernières années apporte des enjeux majeurs de sécurité à gérer pour les municipalités du Fjord, la Ville de Saguenay et les partenaires touchés par la tenue de ces activités;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques et l'évolution de la pratique d'activités sur glace obligent l'ensemble des intervenants à adapter leurs façons de faire afin de permettre la poursuite des activités sur glace dans des conditions sécuritaires;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence désigne **monsieur Dany Caron, directeur du service incendie**, à siéger pour et au nom de la Municipalité de Saint-Fulgence au comité d'analyse et de suivi des partenaires et utilisateurs des glaces afin :

- D'analyser l'état de la situation;
- Développer des moyens communs pour améliorer les pratiques et la sécurité des activités sur glace;
- S'assurer d'un arrimage avec les instances de la table de concertation.

5.4 Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel sur les terres publiques intramunicipales 2024-2025, appui

C-2024-049

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Bois réalise des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales dans la municipalité de Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT QUE la **Société de développement de l'Anse-aux-Foins** a présenté à la Municipalité de Saint-Fulgence les secteurs d'interventions et la nature des travaux projetés qui doivent être transmis à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu'elle puisse élaborer le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour la **saison 2024-2025**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Fulgence a pris connaissance de la planification proposée par la **Société de développement de l'Anse-aux-Foins**;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence appuie la planification de travaux d'aménagement forestier prévue par la **Société de développement de l'Anse-aux-Foins** sur son territoire entre le **1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025**, et accepte qu'elle soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'élaborer le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel **2024-2025** sur les terres publiques intramunicipales.

5.5 Responsable de la préparation au sinistre, nomination

C-2024-050

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fulgence est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Fulgence reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Fulgence désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE monsieur Jimmy Tremblay soit nommé responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres, de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité¹ et d'agir à titre de coordonnateur municipal des mesures d'urgence;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- D'assurer la mise en place du plan de sécurité civile;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- D'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De coordonner les mesures d'urgence pour la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats;

ET QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

5.6 Projet de revégétalisation des bandes riveraines au lac Roger, Eurêko et Organisme de bassin versant du Saguenay, appui

Sujet retiré

5.7 Journée de visibilité lesbienne, proclamation

C-2024-051

CONSIDÉRANT QUE le réseau des lesbiennes (RLQ) invite la Municipalité à souligner la Journée de la visibilité lesbienne (JVL), par résolution, qui se tient le 26 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE cette année, c'est sous le thème « Habiter l'espace » que se déroulera cette journée;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCLAMER la Journée du 26 avril prochain, *Journée de la visibilité lesbienne*;

ET DE TRANSMETTRE cette résolution à l'organisme.

5.8 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, proclamation

C-2024-052

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCLAMER le 17 mai, *JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE* et de souligner cette journée en tant que telle.

5.9 Bail entre la Municipalité de Saint-Fulgence et le Groupe Forestra, autorisation de signatures

C-2024-053

CONSIDÉRANT le bail entre la Municipalité de Saint-Fulgence et le Groupe Forestra;

CONSIDÉRANT QUE ce bail se veut une location de terrain, partie du lot 6 089 069, située à l'entrée du Parc Industriel, côté gauche;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE messieurs Serge Lemyre et Jimmy Tremblay, respectivement maire et directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit bail.

5.10 Entente de travail, adjointe administrative, autorisation de signature

C-2024-054

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de reconduire le contrat de travail de l'adjointe administrative, échu depuis le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les deux parties;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence autorise monsieur Serge Lemyre, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de travail de l'adjointe administrative qui sera reconduite jusqu'au 31 décembre 2029 avec les nouvelles clauses normatives.

5.11 Programme Gestion des Actifs (PGA), Eaux usées, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, engagements

C-2024-055

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de Gestion des Actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le **30 avril 2024**, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

6.- URBANISME :-

6.1 Dérogation mineure

6.1.1 Monsieur Fabien Tremblay : Lots 5 936 100 et 5 936 921 (303 rue du Saguenay) (DM-24-157)

C-2024-056

Monsieur le maire se retire des discussions en vertu de l'article 590 du Code municipal du Québec et de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Monsieur Robert Blackburn, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fabien Tremblay (DM-23-157) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-03 régissant le zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un bâtiment complémentaire attenant;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment vise à s'agencer à la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 21 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q.ch.A-19.1), le 19 février 2024;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Fabien Tremblay une dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'une résidence principale par l'ajout d'un garage attenant dont la hauteur serait de 8.16 mètres au lieu de 5 mètres, tel que prescrit à l'article 12.5.6 du règlement de zonage 2015-03 concernant les normes particulières relatives à un bâtiment complémentaire attenant portant sur l'immeuble situé au 303 rue du Saguenay;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

7.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2024-057

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	1 595.06 \$
Ass. des gestionnaires en sécurité incendie et civile Québec,	390.92 \$
Club Saint-François-Xavier Inc.,	974.21 \$
Automatisation BL,	4 731.54 \$
Beaulieu Totale Sécurité,	1 753.09 \$
Bélanger André,	42.99 \$
Bélanger Steeve,	31.05 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	189.07 \$
Bouchard Louis,	44.55 \$
Bouchard Pascal,	11.11 \$
Brassard Buro Inc.,	703.97 \$
Côté Gabriel,	15.00 \$
Le Cybernaute,	181.02 \$
Dévicom,	325.66 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	402.41 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	413.90 \$
Eurofins Environex,	560.51 \$
Fédération Québécoise des Municipalités.	556.44 \$
Ferme de l'Anse au Foin Inc.,	431.16 \$
Financière Sun Life,	46.22 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	20.00 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	959.96 \$
Guy Villeneuve Excavation,	1 158.95 \$
Info Page,	158.61 \$
Javel Bois-Francis Inc.,	540.91 \$
Lapointe Fanny,	160.97 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	111.97 \$
Mines Seleine,	1 882.00 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	5 475.93 \$
Municipalité de St-Ambroise,	422.82 \$
Nord-Flo,	3 435.87 \$
Pneu Mécanique AP,	136.77 \$
PR Distribution,	435.65 \$
Produits B.C.M. Ltée,	89.70 \$
Pro Réanimation,	1 132.50 \$

Robinson Sheppard Shapiro avocats,	792.09 \$
Super Sagamie Plus,	1 189.78 \$
Sanidro Inc.,	4 913.79 \$
SEAO-Constructo,	55.59 \$
Sécal Instruments Inc.,	2 541.41 \$
Servitrol 1994 Enr.,	452.63 \$
Société de Transports du Saguenay,	4 149.73 \$
Solugaz Propane,	978.76 \$
Toilettes Mobiles JM inc.,	1 456.05 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Belkin Adrien, Dufour Catherine (06-02-2024),	439.34 \$
Belkin Adrien, Dufour Catherine (06-02-2024),	531.12 \$
Hydro-Québec (08-02-2024),	2 685.57 \$
Fondation (08-02-2024),	1 961.85 \$
Syndicat des employés municipaux (08-02-2024),	747.37 \$
Ministre du revenu (08-02-2024),	34 658.22 \$
Receveur général du Canada (08-02-2024),	4 867.16 \$
Receveur général du Canada (08-02-2024),	8 895.68 \$
Financière Sun Life (08-02-2024),	6 850.99 \$
Desjardins Sécurité Financière (08-02-2024),	9 704.82 \$
Société canadienne des postes (08-02-2024),	258.30 \$
Vidéotron Ltée (08-02-2024),	112.01 \$
Équipements Julien Achard (19-02-2024)	150.62 \$
Bell Canada (19-02-2024),	299.57 \$
Bell Mobilité (09-02-2024),	442.27 \$
Société de développement de l'Anse-aux-Foins (19-02-2024),	426.39 \$
Vidéotron Ltée (19-02-2024),	112.01 \$
Visa Desjardins (19-02-2024),	562.65 \$
Hydro-Québec (20-02-2024),	183.23 \$
Revenu Québec (24-02-2024),	148.36 \$
Revenu Québec (24-02-2024),	111.52 \$

8.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

9.- VARIA :-

Aucun sujet

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Monsieur Julien Perron, propriétaire chalet rue Saguenay :

- Explique que l'emplacement de son chalet est situé sur la rue Saguenay, à 4 kilomètres de l'antenne Vidéotron et qu'il paie pour le service des vidanges qu'il ne bénéficie pas.

Monsieur Jimmy Tremblay fera un suivi.

Monsieur Yvon Bouchard, 22 chemin du lac Laurent :

- Demande quand la rencontre aura lieu avec les représentants d'Issipit.

Monsieur le Maire informe que ce sera un représentant du Gouvernement, monsieur Imbeault, qui va venir faire une consultation publique qui aura lieu au Centre multifonctionnel. Un avis sera fait pour inviter la population à y assister le moment venu.

Monsieur Patrice Leblanc, intervenant auprès de la Maison des jeunes :

- Demande quels sont les priorités de la municipalité auprès du service aux citoyens au niveau des loisirs ainsi que le coût du « Géant Gédéon » au CIBRO.

Monsieur le maire lui répond 15 000 \$ via une subvention reçue de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- Demande si on peut avoir une subvention pour faire une toilette aux loisirs.

Monsieur le Maire explique que la Maison des jeunes ayant pris possession en totalité du local des loisirs, il faut laisser le temps à la Municipalité de regarder les alternatives possibles pour favoriser le bien de tous soit, entre autres, les adeptes de balle-lente l'été et de la patinoire l'hiver qui doivent se contenter présentement d'une toilette chimique dehors et d'une roulotte. On l'informe qu'une réflexion est commencée et que ça va aller dans la direction que tous soient satisfaits.

Madame Sophie Desportes précise que la Municipalité a donné le local des loisirs à la Maison des jeunes et aurait dû prévoir cette problématique.

- Monsieur Leblanc poursuit en émettant des commentaires sur la « Forêt des géants » au Cibro.

Monsieur le Maire précise que c'est un projet embryonnaire qui va redonner vie aux volières de l'ancien CIBRO et attirer le touriste.

- Monsieur Leblanc enchaîne en mentionnant qu'il serait plus important, à son avis, de faire des projets directs à la population.

Monsieur Martin Morissette lui demande de ne plus parler du projet des géants et de se concentrer sur les loisirs.

Monsieur le Maire mentionne qu'il comprend bien ce que monsieur Leblanc exprime, soit qu'il voudrait que l'argent soit plus pour des services directs à la population. Mais, il précise que toutes les opportunités sont considérées que ce soit pour la bibliothèque, la Fraternité de l'Âge d'or ou encore le Café des marées; le Conseil ne privilégie personne et oublie personne. Des subventions reçues ne sont pas transférables dans un autre poste; il faut qu'elles soient utilisées selon des critères établis.

- Monsieur Leblanc poursuit en mentionnant que le Conseil aurait dû y penser avant. Il dit qu'il n'y a rien pour les jeunes et c'est en apportant des attraits pour les jeunes, tels parcs et infrastructures que les municipalités se développent et avant de penser à des projets touristiques, penser à des projets pour la population.

Monsieur Morissette précise que lorsque des subventions sont disponibles pour des projets, il faut suivre la procédure établie.

Madame Rachelle Simard, 288 rue Saguenay :

- Demande l'avancement du projet de la nouvelle bibliothèque.

Monsieur le Maire mentionne qu'ils ont reçu des estimés et informe que le Conseil travaille avec le milieu politique, soit la ministre Andrée Laforest, le ministre Bernard Drainville et le député Mario Simard dont une rencontre devrait avoir lieu prochainement. Ils vont essayer de négocier une entente en mentionnant, entre autres, que la Municipalité a été « mise dehors » de ses locaux avec la rénovation de l'École Mont-Valin.

- Elle demande l'endroit où la nouvelle bibliothèque serait construite.

Monsieur le Maire lui dit que ce sera une continuité du Centre multifonctionnel et qu'elle peut passer au bureau à la réception et qu'on lui en donnera une copie du plan.

Madame Céline Allard, 161 rang Sainte-Marie:

- Suivant la discussion avec monsieur Leblanc de la Maison des jeunes, elle demande si la Municipalité a un endroit pour mettre un autre parc.

Monsieur le Maire informe qu'il y a déjà deux parcs installés, soit un sur la rue Toussaint-Bouchard et l'autre sur la rue Julamont. Il précise qu'ils ne sont peut-être pas au village mais les contribuables des alentours et les visiteurs en sont très contents. Au village, il pourrait y avoir le terrain des vignes qui serait disponible.

Monsieur Jean-Marc Pagé, 183 route de Tadoussac :

Suite à la discussion précédente, monsieur Pagé commente que l'on pourrait prendre le terrain de balle lente qui, à son avis, est fréquenté que par des non-résidents. La Municipalité pourrait se l'approprier et faire un terrain de pétanque ou autres; c'est une suggestion.

- Demande les statistiques concernant la collecte des déchets.

On l'invite à aller voir sur le Facebook de la Municipalité où ça été publié.

- Parle du service d'autobus de la Société de Transport du Saguenay et émet ses commentaires sur le coût par usager qui a beaucoup augmenté. Il demande si la Municipalité va continuer l'an prochain.

Monsieur le Maire informe que la décision sera prise par les membres du conseil le moment venu.

- Monsieur Pagé suggère la formation d'un comité « Autobus » pour éviter qu'il vienne en parler à tous les mois.
- Concernant la réglementation pour les fosses septiques, demande si on a une réponse, tel que demandé à la séance précédente.

Monsieur Jimmy Tremblay informe qu'il y a des lois et qu'avant de se rendre sur un terrain, il faut faire la preuve de nuisances. Aussi, il y a une réglementation concernant les maisons construites avant 1981 qui bénéficient de droits acquis.

- Monsieur Pagé remet de la documentation à monsieur le conseiller Robert Blackburn concernant des subventions possibles pour les fosses septiques.

Monsieur le maire précise qu'il y a des programmes en vigueur à la municipalité.

- Il dit qu'il est content que la facture de son compte de taxes municipales ait baissé cette année et informe qu'il ne viendra plus assister aux séances du conseil.

Monsieur Patrice Leblanc, intervenant à la Maison des jeunes :

- Demande si la municipalité à l'intention de reprendre la demande de subvention concernant le skate-parc. Il émet un commentaire que, selon la formule présentée précédemment, il était évident que nous ne serions pas admissibles aux subventions disponibles.

Monsieur Jimmy Tremblay informe qu'il va y avoir un comité formé pour analyser tous les « projets loisir ». Il faut voir tout ce que l'on veut mettre de l'avant et avoir une vision d'ensemble.

- Il émet des commentaires négatifs et parle de ses visites dans les autres municipalités où les infrastructures pour les jeunes sont privilégiées.

11.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE MARDI 2 AVRIL 2024 :-

Monsieur le Maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le **mardi 2 avril 2024 à 19 h 30.**

12.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2024-058

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20h21.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Serge Lemyre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JH/jl